Programme funded by the
EUROPEAN UNION

INDICIT II
INDICATOR • IMPACT • TAXA

INSTM

Réf : 1234

25 NOV 2020

DANS LE CADRE DE PROJET DE COOPERATION AVEC LA COMMISSION EUROPEENNE, DG ENVIRONMENT/Directorate C
Grant Agreement No. N°110661/2018/794561/SUB/ENV.C2

Consultation [5/2020/ INDICIT II/INSTM] pour la sélection d'un prestataire de services pour la collecte de données d'ingestion de débris marins et d'enchevêtrement des tortues marines, cétacés et oiseaux de mer au golfe de Gabès, dans le cadre duProjet INDICIT II «Implementation of the indicator "Impacts of marine litter on sea turtles and biota" in RSC and MSFD areas»

Vu

L'accord de subvention No. 110661/2018/794561/SUB/ENV.C2signée le 19-12-2018 entre l'Union Européenne, représenté par le DG Environment/ Directorate C, d'une part

Et d'autre part,

le chef de fil : Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE- France), désigné comme partenaire-1

Et les bénéficiaires suivants :

- Hellenic Centre for Marine Research (HCMR), Greece, désigné comme partenaire 2 ;
- Istituto Superiore per la Protezione e la Ricerca Ambientale (ISPRA), Italy, désigné comme partenaire 3 ;
- University of Exeter (UNEXE), United Kingdom, désigné comme partenaire 4 ;
-Pamukkale University –SeaturtleResearch& Application Center (PAU-DEKAMER), Turkey, désigné comme partenaire 5 ;
- Fundo Regional para a Ciencia e Tecnoligia (FRCT), Portugal, désigné comme partenaire 6 ;
- Universitat de Valencia-Estudi General (UVEG), Spain, désigné comme partenaire 7;
- Consiglio Nazionale della Ricerche- Istituto per l'ambiente marinocostiero (CNR-IAMC), Italy, désigné comme partenaire 8;
-Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM), Tunisia désigné comme partenaire 9;
- Universidad de Las Palmas de Gran Canaria, Las Palmas de Gran Canaria (ULPGC), Spain, désigné comme partenaire 10;
-Ministere de la transition ecologique et solidaire (MTES), France, désigné comme partenaire 11;

- Direccion General de Sostenibilidad de la Costa y del Mar – Subdireccion General para la Proteccion del Mar (DGSCM-SGPM), Spain, désigné comme partenaire 12 ;

Etant donné que

L'accord de subvention signée le 19-12-2018 entre l'Union Européenne, représenté par le DG Environment/ Directorate C, et le chef de fil Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE-France) et portant sur l'octroi de l'Union Européenne d'une subvention pour le financement du projet intitulé «Implementation of the indicator "Impacts of marine litter on sea turtles and biota" in RSC and MSFD areas» et désigné par son acronyme INDICIT II

Attendu

Que dans la phase d'implantation du projet INDICITII «Implementation of the indicator "Impacts of marine litter on seaturtles and biota" in RSC and MSFD areas», comme prévu dans le contrat de subvention et ses annexes, il est convenu que l'INSTM (Partenaire 9) sous-traite un prestataire de servicespour la collecte de données sur l'ingestion de débris marins et l'enchevêtrement des tortues marines, des cétacés et des oiseaux de mer, au golfe de Gabès.

Annonce

Art. 1- Objet de la consultation

L'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM),avec la présente consultation, a l'objectif de sous-traiter un prestataire de services pour la collecte de données sur l'ingestion de débris marins et l'enchevêtrement des tortues marines, des cétacés et des oiseaux de mer, au golfe de Gabès pour étudier l'impact des déchets marins sur la faune marine, dans le cadre du projet INDICITII «Implementation of the indicator "Impacts of marine litter on sea turtles and biota" in RSC and MSFD areas» cofinancé dans le cadre de la coopération avec la Commission Européenne, DG Environnement.

Art. 2 - Objet du service et procédures de réalisation

Sous la supervision du coordinatrice du projet et du bénéficiaire, le prestataire de services sera responsable d'assister l'INSTM à collecter des données sur l'ingestion de débris marins et l'enchevêtrement des tortues marines, des cétacés et des oiseaux de mer, en mer et sur les plages du golfe de Gabès. En particulier, le (la) titulaire de cette consultation devra assurer:

- La réalisation de prospections au Golfe de Gabès, pour le recensement des tortues marines, des cétacés et des oiseaux de mer échoués ou capturés accidentellement, morts ou vivants
- La collecte des tortues marines et des cétacés échoués
- La réalisation de nécropsies sur les individus morts

- L'observation et la documentation des cas d'enchevêtrement (par des photos/vidéos) des espèces susmentionnées dans des déchets marins (plastique ou autre)
- Reporter des cas anciens montrant des cas d'enchevêtrement dans des débris (observations anciennes datant avant la signature du contrat, documentées ou non par des photos ou vidéos)
- Respect de la méthodologie de travail selon le protocole et les fiches de collecte de données du projet INDICIT II, fournis par la coordinatrice du projet

Art. 3 - Salaire et modalités de paiement

La rémunération du prestataire de services, dans le cadre du projet INDICIT II, est fixée à l'équivalent en dinars tunisien de 8000 Euros exonéré de la TVA selon la ligne budgétaire « Assistance externe »

Le paiement dudit montant sera réalisé en 03 tranches sur présentation de factures :

- 2000 Euro suite à la présentation d'un rapport initial résumant les données sur les cas anciens d'interaction avec les débris marins, validé par la coordinatrice du projet.
- 4000 Euros suite à la présentation du rapport intermédiaire d'avancement sur la collecte de nouvelles données, validé par la coordinatrice du projet,
- 2000 Euros suite à la présentation du rapport final rassemblant la totalité des données demandées, après validation par la coordinatrice du projet.

Art.4 - Durée de la collaboration

La collaboration démarre dès la signature du contrat jusqu'au 31Juillet2021(date prévue pour l'achèvement du projet).

Art.5 - Conditions

Afin de participer à cette consultation, le prestataire de services doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes :

A. Conditions Générales :

1. Le prestataire de services doit être tunisien ;
2. Disponibilité de travailler au golfe de Gabès ;

B. Conditions Professionnelles :

1. L'équipe de travail doit inclure des membres expérimentés en environnement marin et recensement des oiseaux de mer, cétacés et tortues marines, capables de réaliser les taches détaillées dans l'article 2;
2. Expérience dans des projets internationaux ;

Les conditions susmentionnées doivent être remplies par les candidats avant la date limite de présentation des candidatures relatives à cette consultation.

Programme funded by the EUROPEAN UNION

INDICIT II INDICATOR • IMPACT • TAXA

INSTM

Sous réserve du demandeur, le prestataire de services devra produire la documentation et démontrer la validité des conditions professionnelles demandées.

Art.6 - Procédures et critères de sélection

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui respectent les modalités indiquées dans les articles 7 et 8, seront examinées par une Commission de sélection. Cette commission sera créée par décision du Directeur Général de l'INSTM.

La Commission évaluera les dossiers des prestataires de services et attribuera une notation selon les critères suivants :

Critères de sélection	Score attribué
Disponibilité de travail dans la région de Gabès (oui =20 ; Non = 0)	20
Expérience de terrain dans les domaines de l'environnement marin dans la région de Gabès (10pt/2ans) ;	20
Organisation ou participation à des évènements scientifiques/formations liées à l'Environnement marin (4pt/activité)	20
Expérience dans des projets internationaux (5pt/prj)	20
Expérience en communication ou gouvernance environnementale (5pt/exp)	20
Total	100

Les participants doivent fournir Les justificatifs et les références des services similaires exécutés

Il sera procédé au classement des dossiers par ordre de mérite selon le barème ci-dessus.

La Commission de sélection sera responsable de rédiger la liste des prestataires qui ne seront pas admis, avec une mention à propos de la raison de l'exclusion, et le classement des dossiers admis avec les notations relatives.

Art. 7 - Conditions de présentation des candidatures

Les prestataires de services intéressés devront envoyer leurs dossiers par courrier postal ou consigné à main auprès du Bureau d'ordre de l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer, **avant 12h.00 du 09 décembre 2020** à l'adresse suivante:

Programme funded by the
EUROPEAN UNION

INDICIT II
INDICATOR • IMPACT • TAXA

INSTM

Institut National des Sciences et Technologies de la Mer – Bureau d'ordre 28, rue du 02 mars 1934 Carthage Salammbô 2025 Tunisie

L'enveloppe devra mentionner la spécification suivante :

«Consultation N° 5/2020/INDICITII/INSTM Sélection d'un prestataire de services pour la collecte de données sur l'ingestion et l'enchevêtrement dans les débris marins dans le cadre du Projet INDICIT II» A ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation.

Est rejetée toute offre :

- Parvenue après les délais (le cachet du bureau d'ordre faisant foi).
- Non fermée
- Comportant les coordonnées du candidat sur l'enveloppe.

Art. 8 - Candidature et documentation nécessaire

Afin de son admissibilité, la candidature devra être signée par le prestataire de services, et devra être accompagnée parla documentation suivante

1. Lettre de motivation,
2. Curriculum Vitae des intervenants (Equipe de travail),
3. Certificats d'expérience et autres (des intervenants) justifiants les points relatifs aux critères de sélection (article 6),
4. Copie des documents d'identité/ Patente
5. Déclaration sur l'honneur de remplir les conditions générales et professionnelles conformément à l'article 5 de La consultation.

Le Directeur Général de l'INSTM

Le Directeur Général de l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer

Signé: Hechmi MISSAOUI

La Coordinatrice du projet
Olfa Chaieb